

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAUT

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 15 mars 2023

Ordre du jour :

- fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2023
- vote des subventions année 2023
- travaux de restauration registres d'Etat Civil
- approbation du compte de gestion 2022 du Receveur Municipal
- approbation du compte administratif 2022
- affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022
- utilisation salle d'activités par l'association Ebène pour 2023
- éclairage public
- devis pour diagnostic assainissement collectif et division parcellaire : vente des bâtiments de l'école
- travaux aménagement « Maison Madeleine »
- Questions diverses

Avant la réunion, à 20 heures, des intervenants du Pays de Gâtine sont venus présenter le projet de Parc Naturel Régional de Gâtine à l'assemblée.

Madame le Maire a ouvert la séance à 21H15 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si les procès-verbaux des séances du 14 décembre 2022 et 23 février 2023 soulèvent des observations.

Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à leur adoption.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

• FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Délibération : 010-22-03-2023

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP). Nouveauté 2023, le taux de la taxe d'habitation devra, de nouveau, être voté en 2023, après son gel entre 2020 à 2022 à hauteur de celui de 2019.

Ainsi la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2023 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties - taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose une stabilité des taux comme suit :

- taxe foncière bâtie (TFB) : 30.66%
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43.65%
- taxe d'habitation (TH) : 11.75%

Voix : 10 « Pour »

• VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2023

Délibération : 011-22-03-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution de subventions comme suit :

- Amicale des Donneurs de sang : 100€
- MFR Bressuire : 20€
- MFR Moncoutant : 20€
- Tennis Club : 60€
- Communiquer Lire Ecrire (CLE) : 100€
- Amitié Coopération Solidarité Elavagnon : 100€
- Banque alimentaire des Deux-Sèvres : 100€
- Comité des Fêtes : 1 300€
- Assoc. Corps Accords : 60€
- Gati Foot : 575€
- Radio Gâtine : 75€
- APE Ecoles publiques : 200€
- APEL Ste Marie St Joseph : 100€
- ADP – Paroisse St Jacques : 690€

Un budget de 3 500€ est alloué aux demandes de subventions pour l'année 2023.

Voix : 10 « Pour »

• TRAVAUX DE RESTAURATION REGISTRES D'ETAT CIVIL

Délibération : 012-22-03-2023

Un registre de délibérations du conseil municipal de 1922 à 1940 ainsi qu'un registre de tables décennales de 1903 à 2022 nécessitent des travaux de restauration. L'Atelier Benoist de Ménigoute a été sollicité pour un devis :

- registre de délibérations : 258.75€ HT
- registre tables décennales : 191.25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition des Ateliers Benoist pour un montant HT de 450€
- **CHARGE** Madame le Maire de faire réaliser les travaux de restauration

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023, section investissement, article 21622.

Une demande de subvention, participation de 40% du HT, sera demandée auprès du Département.

Pour information, sera relié par l'atelier Benoist le registre d'Etat Civil unique (naissance, mariage, décès) 2013-2022 pour un montant de 112.50€ HT et confection de deux pièces de titre (naissances 1963-1972, naissances mariages décès 1950-1952) pour 22.50€ HT, soit 135€ HT.

Voix : 10 « Pour »

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération : 013-22-03-2023

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Saint Maixent-L'Ecole,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Véronique GILBERT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures en dépenses et en recettes sont justifiées et régulièrement enregistrées,
Le Conseil Municipal,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Saint Maixent-L'Ecole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Voix : 10 « Pour »

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération : 014-22-03-2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Saint Maixent-L'Ecole, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement		investissement		clôture	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés opérations de l'exercice	183 643.45	13 342.81 196 986.26	41 370.87	-39 180.32 2 190.55	225 014.32	-25 837.51 199 176.81
Totaux	183 643.45	210 329.07	41 370.87	-36 989.77	225 014.32	173 339.30
Résultats de clôture Report		13 342.81 128 681.67	-39 180.32	69 859.06	-39 180.32	83 201.87 128 681.67
Totaux cumulés		142 024.48	-39 180.32	69 859.06	-39 180.32	211 883.54
Résultats définitifs		142 024.48		30 678.74		172 703.22

2 – constate aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire se retire lors du vote. Henriette Beudet, doyen d'âge, interroge l'assemblée sur les éléments présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 dans sa totalité.

Voix : 9 « Pour »

• AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Délibération : 015-22-03-2023

Madame le Maire rappelle que la Commune de le Retail applique la comptabilité M14.

Le Compte Administratif ayant été voté le 22 mars 2023, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 142 024.48€, excédent de 13 342.81€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 30 678.74€, déficit de 39 180.32€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :

♦ affectation de la somme de 142 024.48€ : ligne budgétaire 002, section fonctionnement recettes

♦ affectation de la somme de 30 678.74€ : ligne budgétaire 001, section investissement recettes

Voix : 10 « Pour »

• UTILISATION SALLE D'ACTIVITES PAR L'ASSOCIATION EBENE POUR 2023

Délibération : 016-22-03-2023

A compter du 1^{er} mars 2023, l'Association Ebène pratiquera leur activité au sein de la salle d'activités du Logis de la Forêt. Les participants étant moindre, cette salle est mieux appropriée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la proposition : tarif associatif 22€ auquel s'appliquera le chauffage 80€ (période hivernale)

Voix : 10 « Pour »

• ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle que l'année dernière une décision avait été prise pour l'extinction de l'éclairage public de mai à septembre. Elle demande, à l'assemblée, de renouveler cette opération en 2023.

Après concertation des membres présents, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'éclairage public soit éteint du 27 mars à octobre 2023

Voix : 10 « Pour »

• DEVIS POUR DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DIVISION PARCELLAIRE : VENTE DES BATIMENTS DE L'ECOLE

Délibération : 017-22-03-2023

Des diagnostics ont dû être réalisés pour finaliser le dossier de vente des bâtiments de l'école :

- devis assainissement collectif : 150€ HT soit 180€ TTC

- devis division parcellaire : 615€ HT soit 738€ TTC (RDV mercredi 29 mars à 14h. Les futurs acquéreurs ont été invités à se rendre sur site également)

Madame le Maire informe l'assemblée avoir rencontré le président de chasse de l'ACCA du Retail pour lui faire part de la vente du « local chasse » qui leur avait été mis à disposition. Celle-ci s'est rendu également chez Monsieur Fortin propriétaire du logement 15 route des Eaux. Ce dernier étant absent elle lui a laissé un message sur son portable. Le Centre de Loisirs a été contacté pour qu'il puisse récupérer leurs biens (des agents de la CCPG sont venus le 16 mars).

Voix : 10 « Pour »

• TRAVAUX AMENAGEMENT : MAISON MADELEINE

La commission en charge de ce dossier se réunit jeudi 23 mars, 18h sur site. Monsieur Rémy Neau, membres de la commission, relate à l'assemblée avoir rencontré des artisans, dont réception d'un devis en mairie.

Dossier à revoir au prochain conseil.

• QUESTIONS DIVERSES :

Nouvelle charte randonnée : Madame le Maire fait lecture du mail du chargé de mission randonnée.

Le Département travaille actuellement sur sa nouvelle Charte randonnée avec divers acteurs dont la CCPG, et ont été abordées les différentes fiches randos du territoire, dont la fiche pédestre du Retail. Celle-ci n'a pas été retenue actuellement par le Département car le tracé se situe sur des parcelles privées. Cependant cette randonnée continuera d'exister et sera présente sur les dépliants.

Le chargé de mission se propose de venir en mairie afin d'échanger sur une action à mener pour que ce parcours bénéficie, de nouveau, du label « Rando en Deux-Sèvres » du Département.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 6 avril, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures quinze minutes.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAUT